

Le projet de loi C-384

Un projet de loi pour légaliser le suicide médicalement assisté

Exemple de lettre pour les députés

Nota : Les lettres postées aux députés fédéraux à l'adresse suivante n'ont pas besoin d'être affranchies :

Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

Date : _____

Madame, / Monsieur,

Je vous écris pour vous faire part de mon opposition au projet de loi C-384, qui modifierait le Code criminel pour permettre l'euthanasie et l'aide au suicide.

Je m'oppose à la légalisation et à la pratique de l'euthanasie et de l'aide au suicide parce que ces actes portent atteinte à la dignité de la personne humaine en dénigrant le processus de la mort et en rejetant la dimension communautaire de la personne. Je crois que l'euthanasie et l'aide au suicide sont contraires aux pratiques de soins de santé holistiques, ne peuvent être réglementées de façon à prévenir les abus et sont incompatibles avec la réputation du Canada à titre de protecteur de la dignité de la personne et des droits humains.

Je vous enjoins de rejeter l'euthanasie et l'aide au suicide comme solutions aux défis posés par la souffrance des malades en phase terminale. Je vous demande plutôt d'adopter des politiques favorisant l'accès à des soins complets en fin de vie pour toute la population canadienne. En nous occupant des personnes mourantes parmi nous, nous transformons les soins de santé. En s'engageant à prodiguer des soins compatissants, le Canada pourrait offrir au monde un autre modèle à imiter dans le domaine des soins de santé.

Je crois que l'élaboration de politiques qui accordent aux soins palliatifs et aux soins en fin de vie une priorité accrue au sein de notre système de santé – contrairement à la légalisation de l'euthanasie et de l'aide au suicide – constitue des moyens de s'assurer que les personnes mourantes reçoivent des soins compatissants et peuvent mourir dans la dignité.

Je vous prie d'agréer, Madame, / Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.